

BARÈME DES COTISATIONS SYNDICALES 2016-2017

Le montant de la cotisation des actifs titulaires est calculé selon la formule : indice x taux, avec une valeur du taux fixée à 0,384 en 2016.

Pour les non-titulaires (hors vacataires et contractuels en CDI), le montant de la cotisation est fixé à 4,8% du traitement mensuel brut.

CORPS/ECHELONS [ET CHEVRONS]	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Certifiés/PLP	134	144	165	170	175	179	190	203	217	235	252
Biadmissibles	140	153	167	175	185	192	202	217	235	252	264
Assistants	142	153	168	183	197	207	217	235	258		
Agrégés	145	167	187	201	215	227	243	262	281	300	315
MCF/M-Assistants	174	196	216	239	258	276	287	300	315		
Certifiés HC/PLP HC/PTAE HC	190	215	230	246	266	284	300				
Agrégés HC/MCF HC/PR2	252	267	281	300	315	A1 338	A2 351	A3 369			
PR1	315	B1 369	B2 385	B3 406	G1 428	G2 437	G3 446				
PR EXC	D1 446	D2 467	D3 487	E1 487	E2 506						
Vacataires	36	Cotisations hors barème et contractuels en CDI : cotisation annuelle = 7,85% du traitement brut mensuel.									
Lecteurs	71	Collègues à temps partiel ou en CPA : cotisation au prorata.									
Maîtres de langue	93	Retraités : cf. barème retraités/ Enseignants hospitalo-universitaires : +50% tous indices.									
Doctorants contractuels	80	Fonctionnaires détachés sur emploi d'enseignant-chercheur : cotisation correspondant à l'indice de rémunération.									
ATER	98										

ATTENTION : Compte tenu des dispositions fiscales, le coût effectif de votre cotisation est de 34% du versement effectué selon les indications de la grille.

L'attestation fiscale vous sera envoyée début 2017 pour un règlement transmis avant le 31/12/2016.

SNESUP **FSU**

01 44 79 96 10

ACCUEIL@SNESUP.FR

78, RUE DU FAUBOURG-SAINT-DENIS

75010 PARIS



**■ DÉFENDRE NOS
STATUTS ET NOS DROITS**

**■ ÊTRE FORCE
DE PROPOSITION**

**■ REVALORISER
NOTRE MÉTIER**

**■ REFUSER
LA PRÉCARITÉ**

**Un syndicat d'action
et de rassemblement,
pour un grand service public
d'enseignement supérieur
et de recherche**

SNESUP FSU

RÉSISTER, RASSEMBLER, CONSTRUIRE ET PROPOSER ENSEMBLE

POUR

- CONDITIONS DE TRAVAIL
- DROIT À LA RECHERCHE
- ÉGALITÉ FEMME-HOMME
- CARRIÈRES
- SALAIRES
- STATUTS
- FINANCEMENTS PÉRENNES
- EMPLOIS
- DÉMOCRATIE
- FORMATIONS DE HAUT NIVEAU POUR TOUS
- SERVICE PUBLIC

CONTRE

- COURSE AUX CONTRATS
- INÉGALITÉS
- ÉVALUATION-SANCTION
- REGROUPEMENTS IMPOSÉS
- RÉGIONALISATION
- MODULATION
- PRÉCARITÉ
- DISCRIMINATION
- HARCÈLEMENT
- AUSTÉRITÉ
- POLITIQUE D'EXCELLENCE

LE SNESUP-FSU, UN SYNDICALISME DE PROXIMITÉ

Maîtres de conférences, professeur.e.s d'université ou enseignant.e.s de statut second degré nouvellement nommé.e.s, post-docs et jeunes chercheur.e.s, enseignant.e.s contractuel.le.s ou vacataires, se syndiquer au SNESUP-FSU dès votre entrée dans l'enseignement supérieur et la recherche, c'est la garantie d'une information et d'un soutien efficaces, au plus près de vos préoccupations.

LE PREMIER SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR

AU
CNESER*

32%

dans
le collège A

42%

dans
le collège B

AU
CNU*

27%

dans
le collège A

35%

dans
le collège B

AU
CoNRS**

22%

dans
le collège A2

41%

dans
le collège B2

* Élection 2015

** Élection 2016

S'INFORMER, PARTAGER, CONTRIBUER : NOS PUBLICATIONS SONT LES VÔTRES

- Lettre Flash ■ **REVUE LE SNESUP** ■ Dossiers
- Rapports ■ **ENQUÊTES** ■ Lettre de la Formation des enseignants ■ Lettre des retraités ■ **FORMER DES MAÎTRES** ■ Mémo du Sup ■ **VIE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

BESOIN DE SOUTIEN ? QUESTIONS ? ADHÉSION ? POUR NOUS JOINDRE :

SUR VOTRE LIEU D'EXERCICE :

auprès des secrétaires de section de votre établissement

SITE WEB : www.snesup.fr

SIÈGE NATIONAL :

78, rue du Faubourg-Saint-Denis
75010 Paris

01 44 79 96 10 – accueil@snesup.fr

FORMULAIRE 2016-2017

D'ADHESION

DE RENOUVELLEMENT

DE MODIFICATION

FORMULAIRE ET REGLEMENT A TRANSMETTRE
A UN RESPONSABLE SNESUP LOCAL
OU A ENVOYER A : SNESUP-FSU,
78, RUE DU FAUBOURG-SAINT-DENIS 75010 PARIS

Vous pouvez régler votre cotisation par chèque à l'ordre de «SNESUP», payer en ligne ou choisir le règlement par prélèvement automatique qui permet le fractionnement de la cotisation en 6 fois s'il est contracté en début d'année: joignez un RIB et cette fiche au formulaire d'autorisation de prélèvement que vous pouvez demander à tresorerie@snesup.fr ou au 01 44 79 96 16 ou télécharger: www.snesup.fr/adhesion

M. MME NOM D'USAGE

PRENOM

DATE
DE NAISSANCE

ETABLISSEMENT

CORPS

CLASSE

ECHELON

DISCIPLINE

UNITE DE RECHERCHE

ORGANISME

SECTION
AU CoNRS

SECTION
DU CNU

TELEPHONE
DOMICILE

TELEPHONE
PORTABLE

TELEPHONE
PROFESSIONNEL

ADRESSE ELECTRONIQUE POUR
COURRIEL SNESUP [TRÈS LISIBLE, MERCI]

@

L'indication d'une adresse électronique usuelle (de préférence personnelle) est de première importance pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales que pour le suivi des questions personnelles.

ADRESSE POSTALE POUR
LES PUBLICATIONS
ET COURRIERS SNESUP
ET FSU

DATE

SIGNATURE

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.